



AVIS PUBLIC

***Est par les présentes donné par la soussignée
directrice générale par intérim de la susdite
municipalité ;***

QUE le conseil de la municipalité de Cloridorme
a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 20
janvier 2025, le règlement numéro 2024-10,
règlement concernant la collecte sélective des
matières recyclables ou réutilisables et la
collecte des déchets.

Toute personne intéressée peut en prendre
connaissance sur le site web de la municipalité
<http://municipalitecloridorme.ca> ou au bureau de
la personne soussignée situé au 472, route 132 à
Cloridorme, aux heures normales de bureau.

Donné à Cloridorme, ce 22^{ième} jour de janvier 2025

La directrice générale par intérim

Léona Francoeur